

Contrat de Location

AIRE NATURELLE DE LOISIRS

Je soussigné(e) :

demeurant à :

N° de Téléphone : Mail :

Agissant pour : mon compte personnel - association - Précisez :

SOLLICITE LA LOCATION DE L'AIRE NATURELLE DE LOISIRS

Date d'arrivée :/...../..... Date de départ ://..... soit : jour(s)

Nombre de personnes :

Tarifs : forfait de 30 € + 1 € par personne par jour de location.

location de 11 heures du matin à 9 heures le lendemain matin.

(Gratuit enfants - de 7 ans).

Paiement :

- Arrhes de 30 € par jour de location à verser par chèque le jour de la réservation.

- Le paiement du solde s'effectue par chèque à l'ordre du Trésor Public, lors de la remise des clés.

(La restitution des arrhes sera accordée en cas de force majeure (décision du conseil municipal))

- Un chèque caution de 60 € sera demandé lors de la réservation (nettoyage et propreté des lieux) et un autre chèque de 500€ en cas de détérioration.

Les chèques de caution seront rendus après l'état des lieux effectué par les agents communaux.

La Municipalité se réserve le droit d'appliquer le tarif en vigueur à la date de l'utilisation de l'aire naturelle de loisirs.

Durée maximale de location : 4 nuitées consécutives soit 5 jours.

Attention : En cas de remise des clés avant le jour de location, l'accès est autorisé le jour de location prévu dans le contrat. (Tout accès non autorisé, entraîne de plein droit l'annulation du contrat et les arrhes versées ne sont pas remboursées).

Afin d'accéder à l'aire naturelle de loisirs un rendez-vous sera pris lors de la réservation pour restituer les clés.

(Ouverture du secrétariat de 9h à 12h du mardi au vendredi et le samedi semaine paire de 9h à 12h. Attention pendant les vacances d'été le secrétariat est fermé le samedi du 14 juillet au 15 Aout.

J'atteste avoir pris connaissance des informations relatives à la location ainsi que du guide utilisateur.

Montrelais le

Le Locataire
Bon pour accord

Le Maire
Joël JAMIN

AIRE NATURELLE DE LOISIRS

GUIDE UTILISATEUR

L'aire naturelle de loisirs est gérée par la commune de Montrelais.

Il est possible de réserver cet espace pour des réunions familiales.

Modalités de réservation : (Voir recto)

Pour votre confort, les recommandations sont les suivantes :

INFORMATIONS IMPORTANTES

Après les formalités administratives effectuées vous devez retirer et déposer les clés aux dates précisées lors de la réservation.

Pour votre tranquillité, nous vous conseillons de refermer la barrière.

Ce lieu est préservé et se trouve dans une zone sensible (**Natura 2000**), il est donc indispensable de respecter votre environnement, la faune et la flore.

Interdiction de faire des feux de camps et aucun engin pyrotechnique (feu d'artifice, lanternes...) ne doit être utilisé.

Le matériel utilisé et la diffusion de la musique ne doit pas nuire au voisinage, ce qui implique la modération du son et le temps de diffusion notamment la nuit. (Interdit de 02h00 au 9h00).

Une structure dédiée est mise à votre disposition (toilettes, douche, évier), nous vous demandons de la restituer dans l'état où elle vous a été confiée. Les produits d'entretien et fournitures ne sont pas fournis par la Mairie (papier toilette, balais, produits de nettoyage...)

Lorsque vous quitterez le terrain, les lieux devront être laissés propres, notamment les sanitaires. Les déchets devront être ramenés chez vous. Les verres devront être déposés dans un container soit situé à proximité de la Salle « Les Roussoles », du lieu-dit « La Verderie » ou de « La Poitrière ».

Nous vous souhaitons de passer un agréable moment

dans ce cadre merveilleux des bords de Loire.